

Championnats de France Sport d'Entreprise 2004

QUADRETTES - Catégorie « EXCELLENCE »

Art. 1

Le Championnat de France Sport d'Entreprise Catégorie " Excellence " se déroule en 3 phases :

- ❑ Phase Régionale (Qualificative pour la phase Inter régionale)
- ❑ Phase Inter régionale (Qualificative pour la phase Nationale)
- ❑ Phase Nationale (Qualificative pour la phase Européenne)

Art. 2

Ce championnat se dispute en équipe de 4 personnes.

Art. 3

Ce championnat est ouvert à tous(tes) les licencié(e)s titulaires d'une licence FFBSQ avec Autorisation de jouer en corporatif (Nom de l'entreprise et de la région).

Le nombre d'enfants et/ou conjoint ne devra pas excéder 50 % de l'équipe sur les pistes.

Art. 4 Remplacement

Tout remplacement est autorisé à condition de ne pas utiliser plus de 6 joueurs(ses) de la phase Régionale à la phase Européenne du Championnat avec un maximum de 5 joueurs(ses) pour chaque phase.

Avant l'entrée en compétition d'une équipe, tout remplacement par un(e) joueur(se) d'une même entreprise (remplissant les conditions de ce règlement) est autorisé , en avisant l'arbitre ou le responsable régional présent.

Lors des phases Inter régionale et Nationale, tout(e) joueur(se) ayant joué(e) ne serait-ce qu'une partie lors d'une des phases précédentes dans une équipe qualifiée, ne peut prétendre à jouer dans une autre équipe de la même entreprise également qualifiée.

Art. 5

Ce championnat décerne un titre Régional, Inter Régional et National à une entreprise.

Art. 6 ENGAGEMENT

A – Phase Régionale :

Les bulletins d'engagements, édités par le Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling, accompagnés d'un chèque (Libellé à l'ordre du Comité Régional) de **56 €** par quadrette, doivent parvenir au Comité Régional par l'intermédiaire du délégué(e) Sport d'Entreprise de votre région avant la date limite d'inscription.

Le montant des parties est à la charge des équipes. (6 lignes par joueur)

La réversion FFBSQ de **49,70 €** par quadrette engagée prévue à cet effet, sera régularisée par les Comités régionaux, à la demande du CTS Bowling,.

B – Phase Inter Régionale :

Le montant des parties est à la charge des équipes. (8 lignes par joueur)

C – Phase Nationale :

Le montant des parties est à la charge du CTS Bowling.

Art. 7 PHASE REGIONALE

A – Déroulement et Titre décerné :

Chaque équipe dispute 2 séries consécutives de 3 parties chacune, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Le titre de Champion Régional est attribué à l'issue des 6 parties à la meilleure équipe de 4 de chaque région dans la mesure où 3 équipes minimum de la région sont engagées.

Si dans une région le nombre d'équipes engagées est inférieur à 3 , ces équipes seront rattachées, sous la responsabilité du délégué Sport d'Entreprise régional, à la région sportive, ou à l'inter région sportive concernée.

B – Date limite d'inscription :

La date limite d'inscription est fixée par le comité régional

C – Lieux des Phases Régionales :

L'organisation de cette phase, est assurée par les Délégué(e)s Sport d'Entreprise, sous la responsabilité du Comité Régional.

D – Dates des Phases Régionales :

6 et / ou 7 DECEMBRE 2003

Art. 8 PHASE INTER REGIONALE

A – Qualifications :

Pour chaque Région, le nombre d'équipes qualifiées pour la phase inter régionale sera déterminé au prorata du nombre d'équipes engagées.

B – Déroulement et Titre décerné :

Chaque équipe dispute 2 séries consécutives (ou non) de 4 parties, avec décalage de pistes à l'issue de la première série.

Le titre de Champion Inter Régional est attribué à l'issue des 8 lignes à la meilleure équipe de 4.

C – Engagement, Forfaits et Repêchages :

Les quadrettes qualifiées pour la phase Inter Régionale sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait à leur Délégué Sport d'Entreprise, qui procèdera à leur remplacement par la première équipe éliminée de la région concernée.

D – Lieux des Phases Inter Régionales :

L'organisation de cette phase, est assurée par le CTS Bowling en collaboration avec le Comité Régional concerné.

• (**Inter Région I**) **Bowling de :** **COLMAR**

Régions : 1 (Alsace), 5 (Bourgogne), 10 (Franche Comté), 15 (Lorraine)

• (**Inter Région II**) **Bowling de :** **MONTPELLIER**

Régions : 2 (Aquitaine), 13 (Languedoc-Roussillon), 16 (Midi-Pyrénées), 24 (Martinique)

• (**Inter Région III**) **Bowling de :** **GRAND QUEVILLY**

Régions : 4 (Basse Normandie), 6 (Bretagne), 11 (Haute Normandie), 18 (Pays de la Loire)

• (**Inter Région IV**) **Bowling de :** **LIMOGES**

Régions : 3 (Auvergne), 7 (Centre), 14 (Limousin), 20 (Poitou Charente)

• (**Inter Région V**) **Bowling de :** **REIMS THILLOIS**

Régions : 8 (Champagne Ardenne), 17 (Nord Pas de Calais), 19 (Picardie)

• (**Inter Région VI**) **Bowling de :** **NICE**

Régions : 9 (Corse), 21 (Provence Alpes Côte d'Azur), 22 (Rhône Alpes), 23 (La Réunion)

(**Inter Région VII**) **Bowling de :** **PARIS LA CHAPELLE**

Régions : 12 (Ile de France)

(sous réserve de modifications)

E – Dates des Phases Inter Régionales :

Art. 9 PHASE NATIONALE

A – Dates et Lieux :

26, 27 et 28 MARS 2004
Bowling de LOMME (32 pistes)
(sous réserve de modification)

B – Qualifications :

Sont qualifiées : 48 équipes

- 47 équipes qualifiées au prorata. (Prorata calculé pour chaque inter région en fonction du nombre d'engagés dans les régions qui lui sont rattachées.) Cat « Excellence »
- L'équipe Championne de France Cat « Honneur »

C – Déroulement et Titre décerné :

Chaque équipe dispute les qualifications sur 2 séries consécutives (ou non), de 4 lignes chacune.

Les **16 meilleures** équipes disputent une finale sur 1 série de 4 lignes.

Le titre national est attribué à l'issue de ces 12 parties.

Une récompense est attribué au meilleur individuel à l'issue de ces 12 lignes.

D – Engagement, Forfaits et Repêchages :

Les quadrettes qualifiées pour la phase Nationale sont tenues de confirmer leur participation ou leur forfait au responsable de la compétition, qui procèdera à leur remplacement par la première équipe éliminée de l'Inter Région concernée.

Art. 10

Tous les règlements généraux de la F.F.B.S.Q sont applicables à ce Championnat de France. Le Comité Technique et Sportif se réserve le droit de toute modification nécessaire au bon déroulement de la compétition. Les boules d'essai s'effectuent au cours des 15 mn qui précèdent le début de la compétition.

Art. 11 Championnats d'Europe

Ils se tiendront du 19 au 22 MAI 2004
sur les pistes des Bowlings de le LOMME et VILLENEUVE D'ASCQ

L'équipe Championne de France 2004, ainsi que les 11 meilleures équipes suivantes du classement du Championnat de France sont qualifiées. Elles se présentent dans la même formation que celle ayant évolué durant la saison en cours, avec un maximum de 5 joueurs(ses). Les frais d'engagement ainsi qu'une participation aux frais (égale pour toutes les quadrettes) sont pris en charge par le Département Sport d'Entreprise du CTS Bowling.

Ces Championnats se déroulent de la manière suivante :

- Eliminatoires sur 3 séries de 3 parties chacune, non consécutives.
- ½ Finale sur 3 parties **pour 24 équipes.**
- Finale sur 3 parties **pour 16 équipes**

Le titre Européen est décerné à l'issue de ces 15 parties.

Remarques : Au cours des saisons 2003 et 2004, les conjoints uniquement (certificat de mariage obligatoire) sont autorisés à participer aux Championnats d'Europe Corporatifs. (1 maximum par doublette ou quadrette). Les enfants ne sont pas admis à ces Championnats Européens.